

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

**OBJET** : Convention avec l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action et le Haut Commissariat à la Jeunesse-Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports - pour l'organisation d'un séminaire européen du 22 au 27 juin 2009 et d'un colloque national le 26 juin. Perception de subventions du Conseil général de la Vienne et de la Région Poitou Charentes.

*La ville de Châtellerauld est engagée depuis sa création dans le programme européen Jeunesse en Action (PEJA) qui soutient les projets de mobilité internationale et d'inclusion sociale des jeunes : Service Volontaire Européen, mis en œuvre par l'espace Rassetreau, et différents échanges internationaux des maisons de quartiers. L'agence française du PEJA a donc soutenu la candidature de Châtellerauld pour développer un séminaire de démultiplication du programme jeunesse auprès des collectivités territoriales. Il regroupera les partenaires internationaux (6 villes invitées) de Châtellerauld et divers porteurs de projets de la région à Vouneuil sur Vienne et se terminera le vendredi 26 juin par un colloque au Nouveau Théâtre de Châtellerauld, co-réalisé avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.*

*Les collectivités de l'inter région CNFPT (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin, Centre et naturellement Poitou-Charentes) sont la cible de cette action d'information et de partage d'expériences. La ville de Châtellerauld est maître d'ouvrage du projet, dans la perspective de pérenniser une offre de formation européenne pour les acteurs de l'éducation non formelle et de l'insertion. Cette manifestation est coproduite avec l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action (AFPEJA), instrument technique et financier de la commission européenne en France pour le PEJA et la DRDJS, avec le concours du département de la Vienne et de la Région Poitou Charentes. Les réseaux de collectivités locales (Fédération des Villes Moyennes, Cités Unies France, associations d'élus, de cadres...) sont invités à relayer cette offre de formation.*

*La manifestation mobilise les maisons de quartier et l'espace Rassetreau. Elle associe Ecologia et à la Ferme découverte de Thuré, l'école de la 2eme Chance, la mission locale et la Maison de l'emploi et de la formation. La manifestation est l'occasion de valoriser l'offre culturelle locale : Ecole Nationale de Cirque et Ecole d'Arts Plastiques.*

*Le budget de la manifestation, hors valorisation des frais de personnel et mises à dispositions techniques, est estimé à 36 000 €. Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 24 000 € de l'Union Européenne (acquis sur devis techniques), 4 000 € de la DRDJS (co producteur), 4 200 € de la région (demandés), 3 000 € (acquis) du département de la Vienne, le solde à la charge du budget communal. Le CNFPT prend directement à sa charge la rémunération d'intervenants et le routage de la communication à 3500 collectivités locales. L'office de tourisme de Châtellerauld se charge de gérer les réservations hôtelières et d'autres prestations congressistes.*

*La ville de Châtellerauld met en œuvre à cette occasion une série de mesures visant à réduire l'impact écologique des émissions de gaz à effet de serre (GES), générées notamment par les voyages internationaux en avion, en privilégiant le train et les transports collectifs locaux. Elle met en place à cette occasion la compensation financière du bilan GES*

## Délibération du conseil municipal

Du 27 mai 2009

n° 26

page 2/2

\* \* \* \*

**VU** l'article L1112 du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales;

**VU** la convention proposée par l'Agence Française du programme Européen Jeunesse;

**VU** les demandes introduites auprès des partenaires département de la Vienne, CNFPT et Région Poitou Charentes;

**CONSIDERANT** que la ville de Châtelleraut organise un séminaire européen du 22 au 27 juin (complété par un atelier de préparation des animateurs qui s'est déroulé le 8 avril 2009)

**CONSIDERANT** que le financement de ces actions est soutenu par différents partenaires dont l'Union Européenne, le département, la région et le CNFPT;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant :

- à signer la convention avec l'agence française du programme européen jeunesse,
- à engager les dépenses correspondantes,
- à percevoir les subventions correspondantes de l'AFPEJA sur justificatif des dépenses effectivement réalisées, prises en compte par l'agence (principalement les voyages internationaux, nationaux et les dépenses d'hébergement-repas des participants),
- à percevoir les autres subventions accordées.

Les dépenses seront imputées sur les comptes suivants : 048 / 6064, 6226, 6232, 6236, 6247, 6251, 6288 / 4400 du budget de la ville de Châtelleraut.

Les recettes seront affectées au BS communal aux comptes 048 / 74718, 7472, 7473, 7477

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtelleraut  
Transmis à la sous préfecture, le

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services